



Réunion plénière

La gestion des déchets horizon 2025
Scénario d'évolution
13 Octobre 2022



Sommaire

1. Les évolutions et investissements à mettre en œuvre dans le scénario actuel
2. Les grands principes du scénario technique proposé
3. Impacts financiers de la mise en place du scénario proposé – Impact sur la TEOM
4. Calendrier d'instauration et actions connexes
5. Echanges...



1. Les évolutions et investissements à mettre en œuvre dans le scénario actuel



Des investissements à mettre en œuvre

Quel que soit le scénario technique retenu, certains investissements seront à mettre en œuvre pour un certains nombres d'équipements

- ✓ *Travaux de réhabilitation de l'ISDI de Soeix*
- ✓ *Mise en place du scénario biodéchets – Respect loi AGEC au 01/01/2024*
- ✓ *Mise en sécurité et mise à niveau des 8 déchèteries du territoire*



Zoom sur la réhabilitation de l'ISDI

	Estimation Montant Investissement	Durée d'amortissement	Montant annuel d'amortissement
Réhabilitation ISDI	400 000 €	30 ans	13 000 €



Rappel du scénario biodéchets retenu

Les actions prioritaires et les plus efficaces

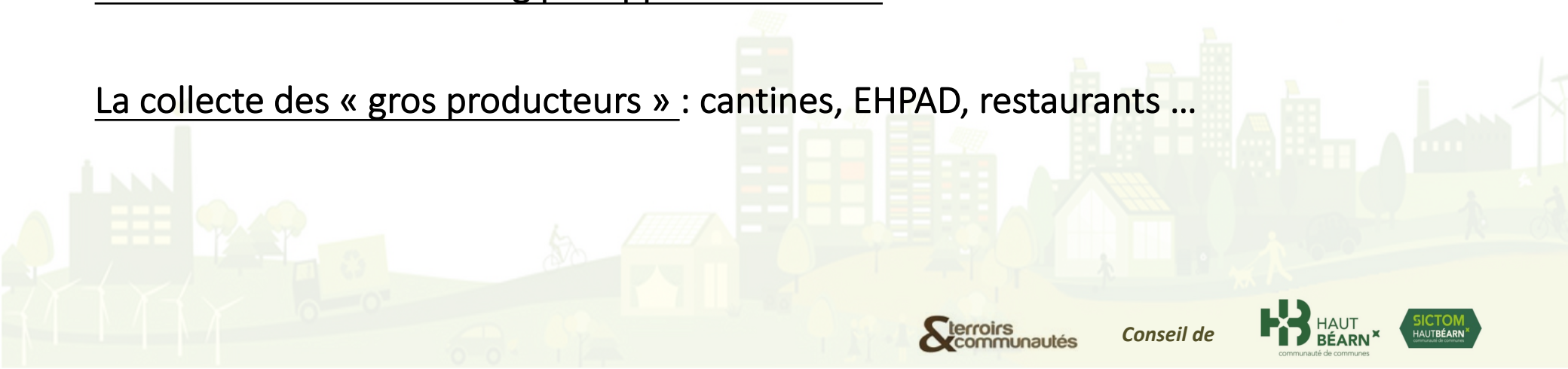
Proposer à chacun une solution pour trier ses biodéchets :

Le compostage (individuel ou partagé)

- ✚ La solution à privilégier (le déchet n'est pas pris en charge par le service public)
- ✚ Mais c'est une solution insuffisante (tous les types d'habitat ne peuvent composter et les déchets carnés et sous-produits animaux ne sont en général pas traités en intégralité par le compostage)

La collecte en centre bourg par apport volontaire

La collecte des « gros producteurs » : cantines, EHPAD, restaurants ...



Rappel du scénario biodéchets retenu

Gestion des biodéchets					
Usagers concernés	Gros producteurs	Ménages du centre-bourg d'Oloron	Centres-bourgs des communes ne pouvant pas accueillir du compostage partagé + Quelques points dans le centre d'Oloron	Centres bourgs + Immeubles avec Espaces Verts	Habitat pavillonnaire et dispersé
Mode de gestion	Bac dédiés 	Abri-bacs avec bac « classique » avec ou sans contrôle d'accès 	Abri-bac avec bac « classique » avec ou sans contrôle d'accès 	Composteurs partagés 	Composteurs individuels 
Equipements fournis		✓ 1 point d'apport volontaire pour 50 foyers (abri-bac + bac) ✓ 1 bio-seau par foyer ✓ 2 sacs kraft/semaine/foyer		✓ 1 bio-seau par foyer ✓ 1 site collectif pour 30 foyers environ	✓ Composteur individuel pour les maisons individuelles avec jardin volontaires ✓ 1 bio-seau par foyer
Collecte : 1 fois par semaine avec BOM dont le caisson est étanchéifié Lavage bacs d'apport volontaire ou des colonnes : 2 fois par mois					
✓ Campagne de communication ✓ Distribution des bioseaux aux foyers collectés ✓ Recrutement maître composteur ✓ Ateliers de compostage par maître composteur ✓ Accompagnement pour les composteurs collectifs					

Zoom sur les investissements en déchèterie

	ARAMITS	AREN	BEDOUS	ESCOUT	LASSEUBE	LEDEUIX	OLORON LANNERETONN E	OLORON SOEIX	TOTAL
Déchèterie reconstruite									
Sur même site	700 000 €								700 000 €
Sur autre site - terrain à trouver et acheter	800 000 €							800 000 €	1 600 000 €
Coût annuel d'amortissement sur 30 ans									77 000 €
Déchèterie mise aux normes									
Coût de mise en sécurité des déchèteries				0 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	0 €	135 000 €
Coût d'installation de quais				0 €	0 €	70 000 €	70 000 €	0 €	140 000 €
Coût d'installation de compacteurs				0 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €	90 000 €
Compacteurs de passe									135 000 €
TOTAL des investissements									500 000 €
Coût de fonctionnement annuel									
Amortissement sur 12 ans									42 000 €
Coût d'entretien des compacteurs									14 000 €
Coût annuel de fonctionnement									56 000 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT									2 800 000 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT (dont amortissement)									133 000 €

Zoom sur le fonctionnement des déchèteries

	OLORON LANNERETONNE	GABARN	SOEIX	LEDEUX	JOSBAIG	ARAMITS	LASSEUBE	BEDOUS
LUNDI	9h30 – 17h30	FERME	FERME	10h - 12h	FERME	FERME	FERME	FERME
		14h - 17h	FERME	FERME	FERME	14h - 17h	FERME	FERME
MARDI	9h30 – 17h30	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	8h – 12h
		FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
MERCREDI	9h30 – 17h30	9h – 12h	FERME	FERME	FERME	9h – 12h	8h – 12h	FERME
		FERME	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	FERME	FERME	14h - 17h
JEUDI	9h30 – 17h30	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
		FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	14h - 17h
VENDREDI	9h30 – 17h30	9h – 12h	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
		FERME	FERME	14h – 18h	FERME	14h – 17h	FERME	14h – 17h
SAMEDI	9h30 – 17h30	9h – 12h	9h – 12h	FERME	8h – 12h	FERME	FERME	9h30 - 12h30
		FERME	FERME	14h – 18h	FERME	14h – 17h	14h – 18h	14h – 17h

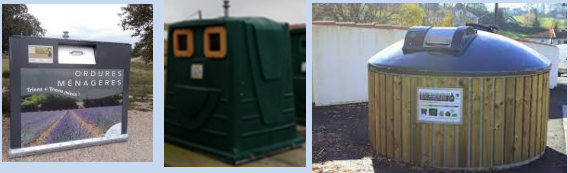
Augmentation du temps d'ouverture d'Aren, Lasseube et Soeix après travaux

➡ *Nécessité d'un ETP supplémentaire pour cette augmentation*

2. Les grands principes du scénario technique proposé



Une nouvelle organisation optimisée pour les OMR et les recyclables

Typologie	✓ Zones collectées en Points de Regroupement actuellement (avec densification pour les zones à fort pourcentage de résidences secondaires) ✓ Zones touristiques ✓ Centre d'Oloron : Habitations de pouvant pas utiliser de bacs individuels ni les points de regroupement (une dizaine de points)	Zones déjà collectées en bacs individuels actuellement et non concernées par la collecte des centres-bourgs	Centre d'Oloron : Gros Producteurs et ménages pouvant rentrer les bacs	Centre d'Oloron : Rues ne permettant pas la collecte en porte à porte ni l'apport volontaire
Mode de précollecte	Colonnes aériennes voire semi-enterrées 	Bacs individuels 	Bacs individuels ou sacs jaunes 	Bacs + Abris bacs 
Densité / Fréquence	✓ 1 fois par semaine pour les colonnes OMR (C1) ✓ 1 fois à quinzaine pour les colonnes Emballages, papiers, magazines (C0,5) Fréquence à adapter en fonction des niveaux de remplissage	OMR : ✓ C1 pour les communes > 2 000 habitants plus quelques communes < 2000 hab à la densité élevée : Bidos / Agnos / Gurmençon / Goes / Estos ✓ C0,5 pour les communes < 2 000 habitants et les quartiers St Pée et Soeix d'Oloron Emballages, Papiers, Magazines : ✓ C0,5 pour tout le territoire	OMR : ✓ Collecte 2 fois par semaine Emballages, Papiers, Magazines : ✓ Collecte 1 fois par semaine	

Une nouvelle organisation optimisée pour les OMR et les recyclables

Typologie

- ✓ Zones collectées en Points de Regroupement actuellement (avec densification pour les zones à fort pourcentage de résidences secondaires)
- ✓ Zones touristiques
- ✓ Centre d'Oloron : Habitations ne pouvant pas utiliser de bacs individuels ni les points de regroupement (une dizaine de points)

Zones déjà collectées en bacs individuels actuellement et non concernées par la collecte des centres-bourgs

Centre d'Oloron : Gros Producteurs et ménages pouvant rentrer les bacs

Centre d'Oloron et centres-bourgs Vallée d'Aspe : Rues ne permettant pas la collecte en porte à porte ni l'apport volontaire

Mode de précollecte

Colonnes aériennes voire semi - enterrées



Bacs individuels et bacs de regroupement sous abris-bacs



Modalité de gestion

Prestation

Régie du service

Mode de collecte

Camion-grue



BOM à chargement arrière
Rues accessibles



BOM 12 T
Rues inaccessible à une BOM « classique »

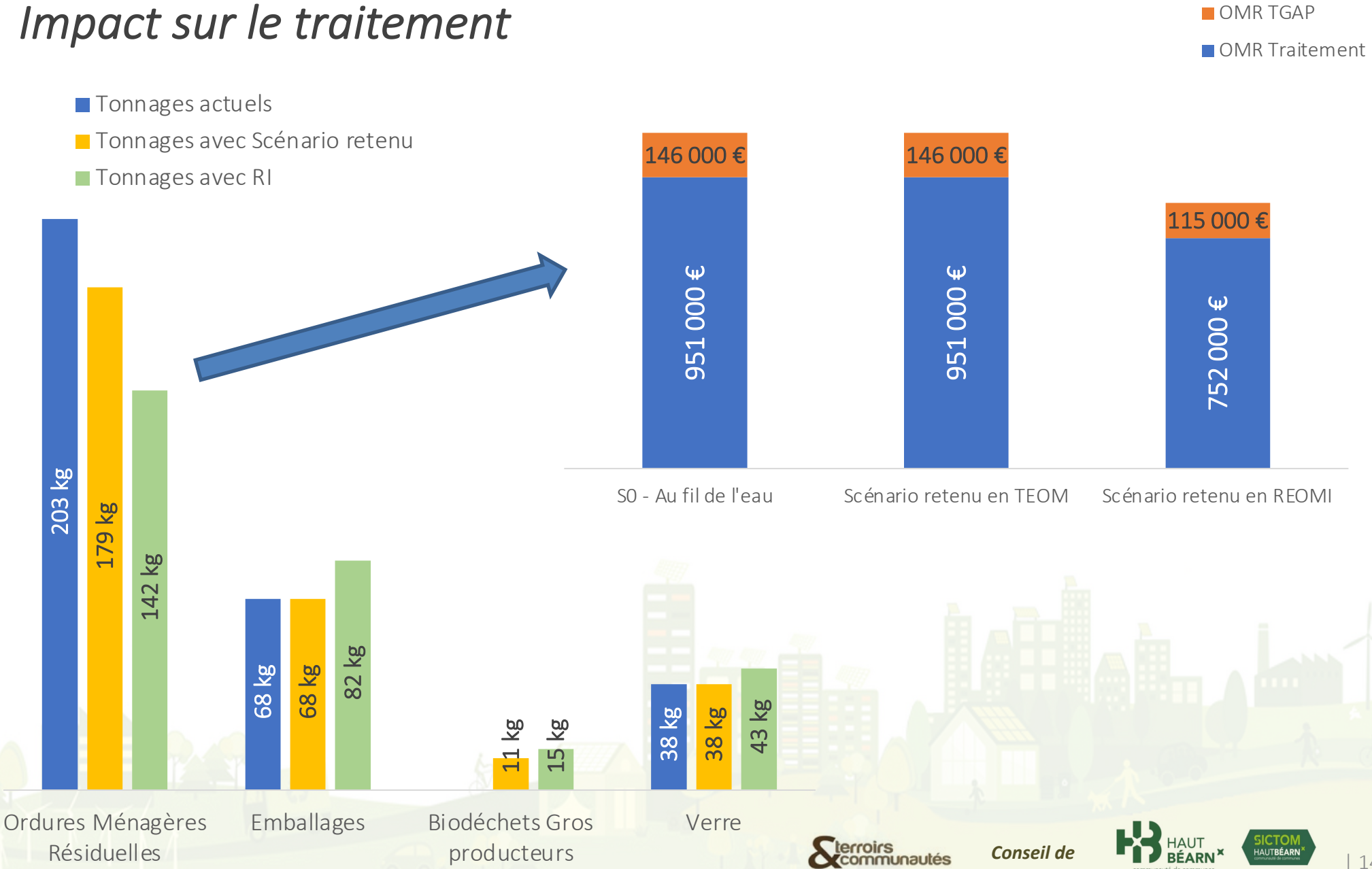


3. Impacts financiers de la mise en place du scénario proposé – Impact sur la TEOM



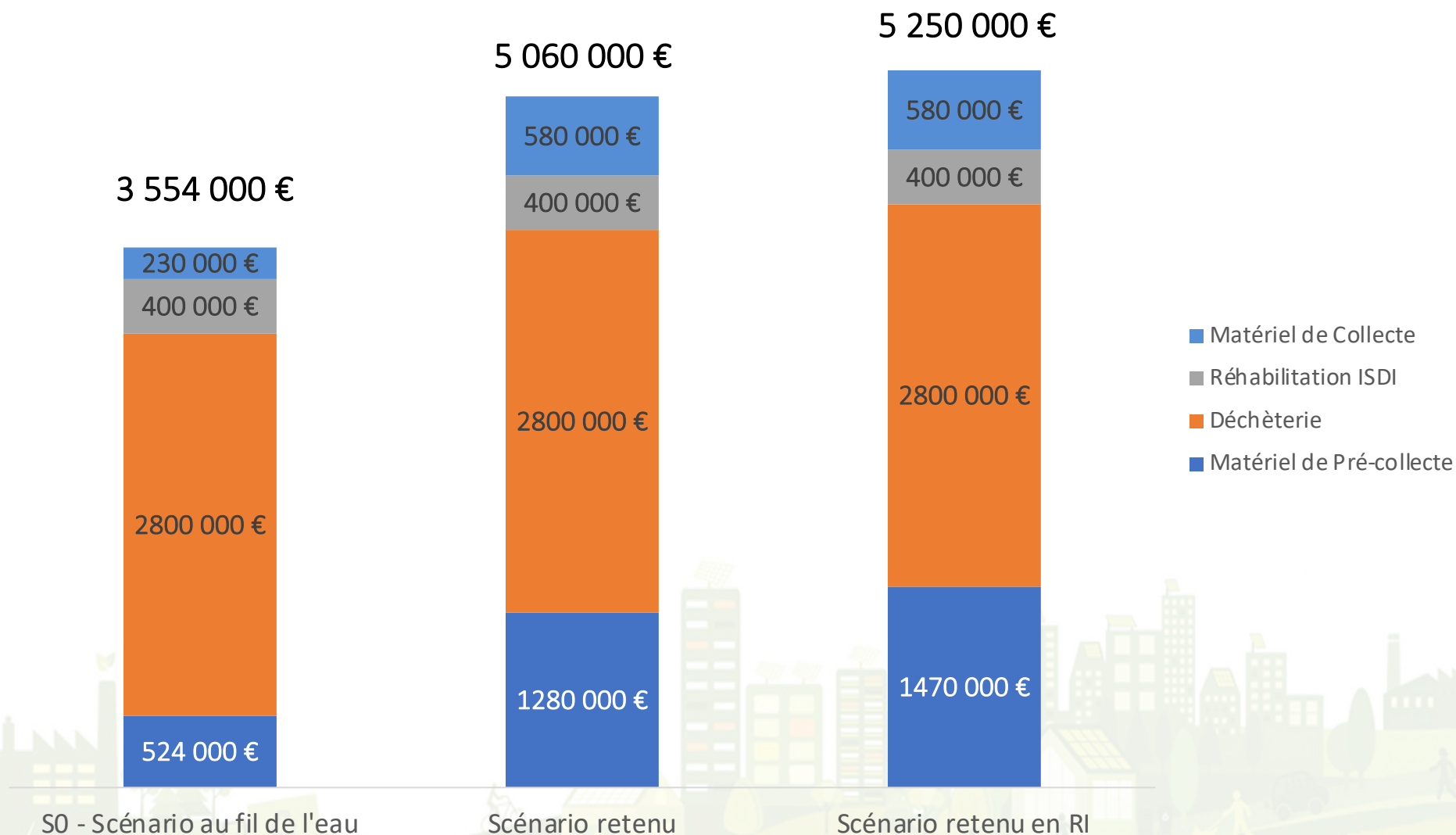
Impact financier du scénario proposé

Impact sur le traitement



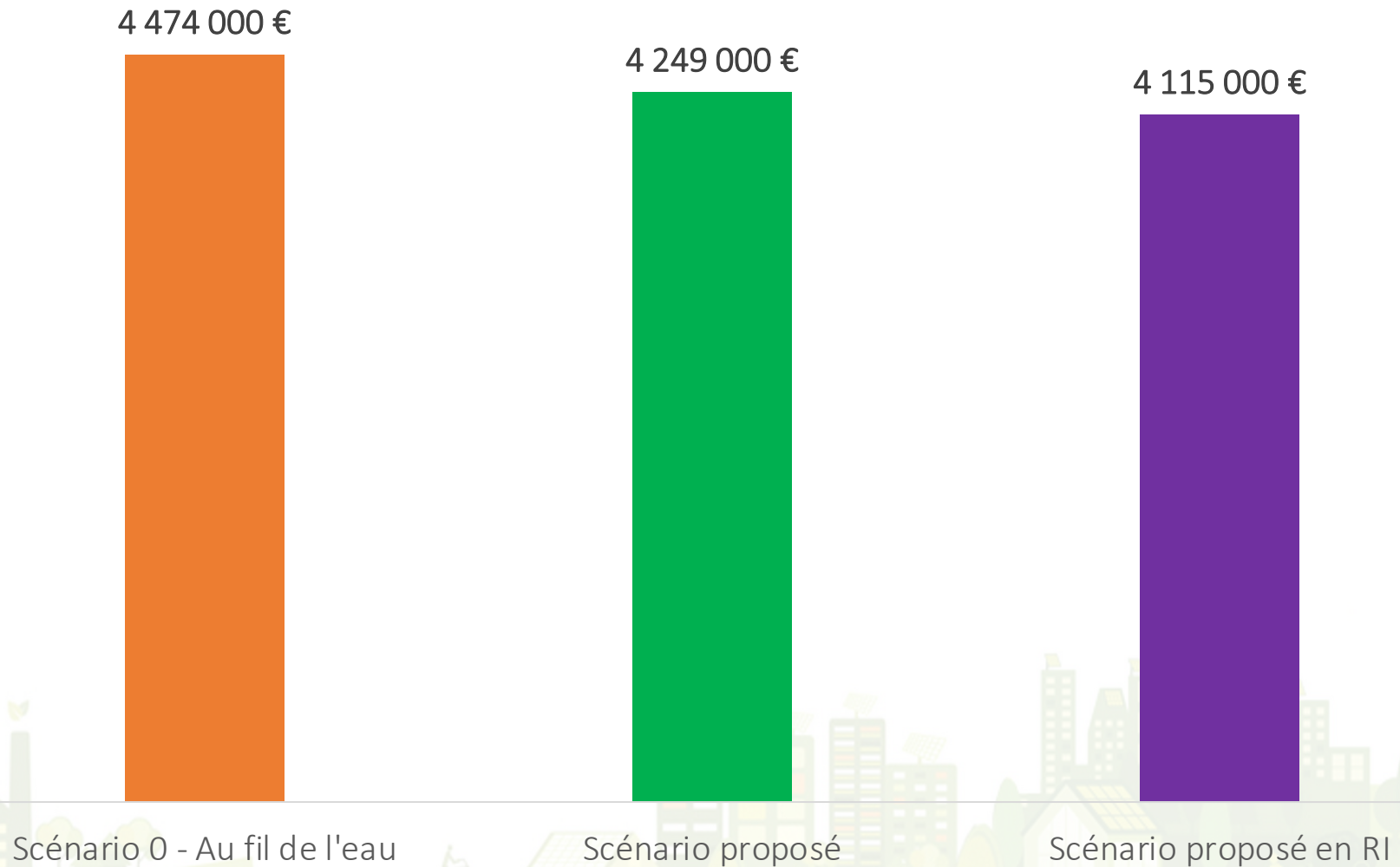
Impact financier du scénario proposé

Synthèse des investissements



Impact financier du scénario proposé

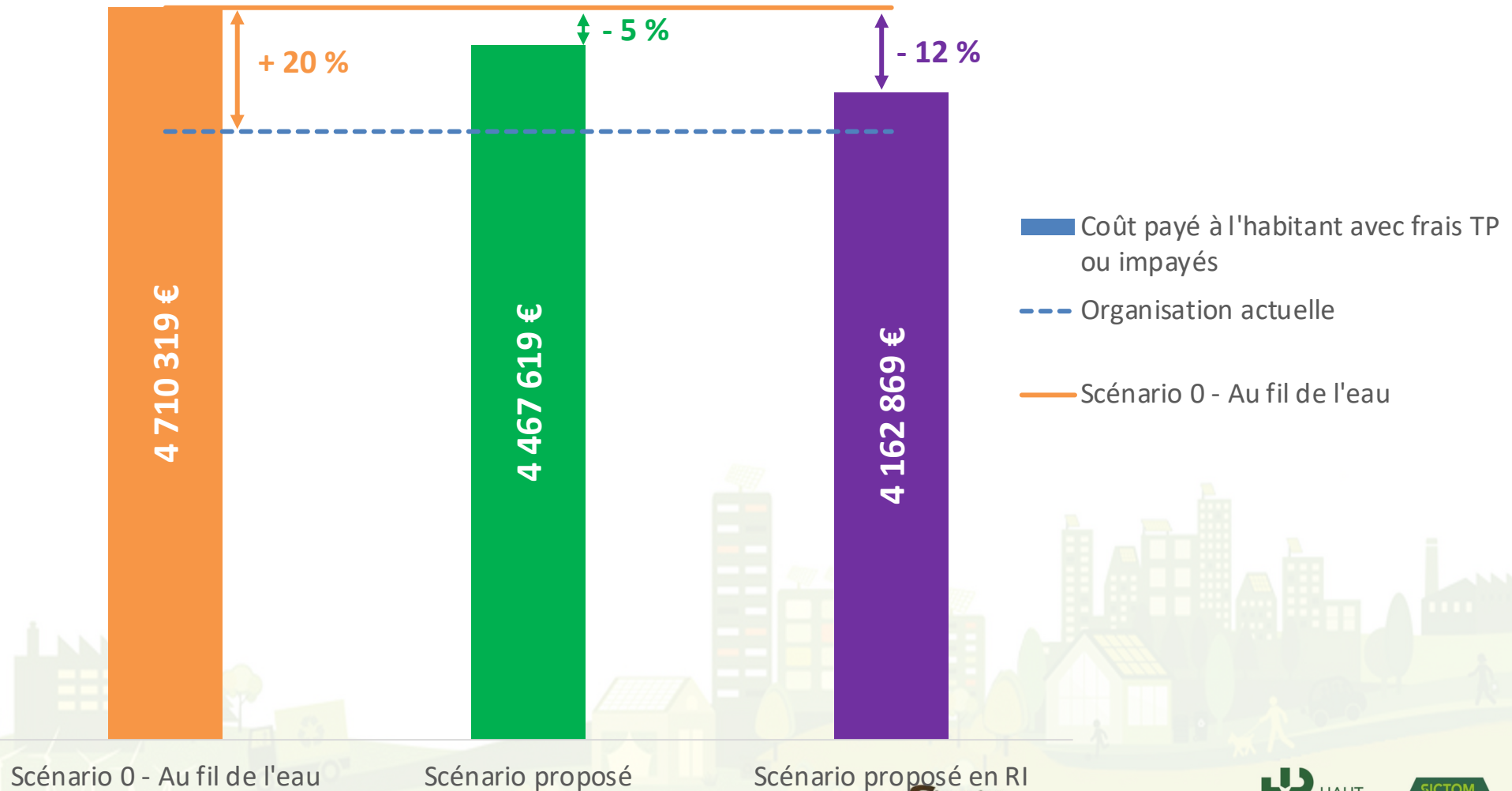
Coût du service



Impact financier du scénario proposé

Coût du service – Synthèse du coût payé par les habitants

= Coût du service – RS + frais TP ou impayés pour RI

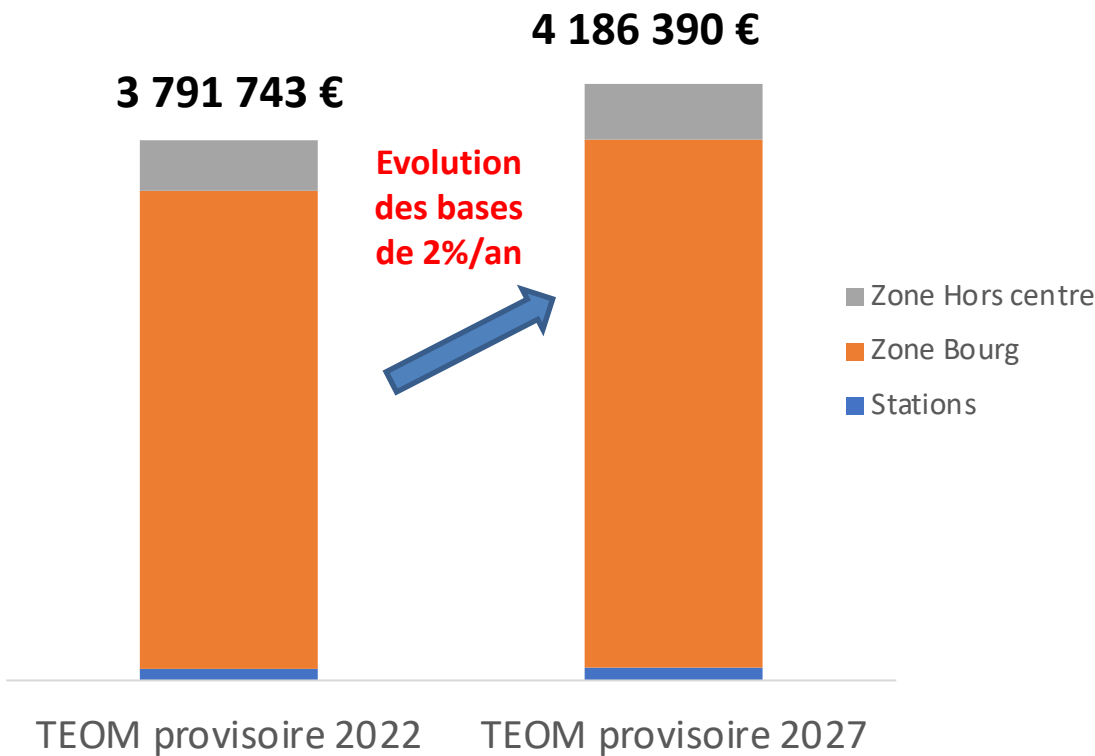


Impact financier du scénario proposé

Impact sur la TEOM

Zones	Taux de TEOM actuel
Stations (Somport et la Pierre-Saint-Martin)	12,00 %
Zone Bourg (Porte à porte)	9,97 %
Zone Hors Centre (Points de regroupement)	8,97 %

Evolution de la TEOM à taux constant



Augmentation nécessaire du taux de TEOM (malgré l'augmentation des bases) d'un point pour chaque zone pour couvrir les besoins financiers du service soit

Zones	Taux de TEOM actuel
Stations	13,00 %
Zone Bourg (Porte à porte)	10,97 %
Zone Hors Centre (PR)	9,97 %

TEOM appelée estimée : 4 609 157 €

4. Calendrier d'instauration



Quel calendrier de mise en œuvre ?

⇒ 3 étapes :

2023

1^{ère} étape :

Optimisation (baisse des fréquences...)

+

Mise en place du scénario biodéchets

+

Travail pour la consolidation du fichier des usagers



2023 - 2024

2^{ème} étape :

Rationalisation profonde du service :
Mise en place des Points d'Apport Volontaire



Si prise de
décision de
la collectivité

2025 - 2027

3^{ème} étape facultative :

Mise en œuvre de la Redevance Incitative
(Facturation au réel pas avant 2027)



Quel calendrier de mise en œuvre – Fin 2022

1^{ère} étape – Optimisation « simple » du service

✓ Validation de la nouvelle organisation de la collecte – Octobre 2022 :

↳ **Choix de la nouvelle organisation de la collecte dont les biodéchets**

↳ **Détermination des investissements à engager pour les déchèteries**

✓ Préparation demande de subventions – Octobre 2022 :

↳ Dossier ADEME : Information individuelle – Possibilité de soutien forfaitaire de 5 €/habitant DGF soit environ 183 000 €

↳ Finalisation Dossier ADEME AAP – Tribio 2022

✓ Préparation à la baisse de fréquence de la collecte OMR et gestion des biodéchets – Octobre à Décembre 2022 :

↳ Travail sur les secteurs de collecte

↳ Travail sur les tournées

↳ Travail sur la localisation des abris-bacs biodéchets

↳ Travail sur les emplacements des colonnes aériennes des premiers secteurs

✓ Préparation et lancement du marché :

↳ Marché de fourniture des colonnes semi-enterrées et aériennes

Quel calendrier de mise en œuvre – 1^{er} semestre 2023

1^{ère} étape – Optimisation « simple » du service

- ✓ Commande du matériel pour la collecte des biodéchets – Janvier 2023
- ✓ Commande des première colonnes à installer – Janvier 2023 (voire Décembre 2022 si possible)
- ✓ **Préparation de l'enquête pour la consolidation du fichiers des usagers**
- ✓ Refonte des tournées de collecte – Janvier 2023 à Juin 2023
- ✓ **Préparation, lancement et attribution du marché de collecte des colonnes**
- ✓ Préparation des outils de communication :
 - ↳ Présentation des évolutions de la collecte
 - ↳ Documents concernant la gestion des biodéchets : Compostage, collecte....
- ✓ Travail sur les emplacements des PAV en remplacement des Points de Regroupement des autres secteurs
 - ↳ Localisation des emplacements (échanges avec les communes)
 - ↳ Définition des besoins d'aménagement

Quel calendrier de mise en œuvre – 2^{ème} semestre 2023

2^{ème} étape – Rationalisation du service de collecte

- ✓ Réception et installation des premières colonnes – Juin/Juillet 2023
 - ↳ Installation des points définis précédemment
 - ↳ Communication auprès des usagers
- ✓ Finalisation du travail sur les emplacements des colonnes
- ✓ Modification du règlement de collecte
- ✓ Préparation de la communication auprès des habitants
- ✓ Commandes des colonnes pour le reste du territoire – Juin 2023
- ✓ Mise en œuvre des premières nouvelles collectes OMR dont celles du prestataire – Octobre 2023



Quel calendrier de mise en œuvre – 2024

2^{ème} étape – Rationalisation du service de collecte

- ✓ Communication auprès des habitants
- ✓ Réception des colonnes
 - ↳ Installation des points définis précédemment
 - ↳ Communication auprès des usagers
 - ↳ Démarrage des nouvelles tournées par le prestataire pour le reste du territoire
- ✓ Ajustement des emplacements en fonction des usages
- ✓ Modification du règlement de collecte
- ✓ **Enquête auprès des habitants pour consolidation du fichier**



Quel calendrier de mise en œuvre – 2025 à 2028

3^{ème} étape facultative – Mise en œuvre d'une Redevance Incitative

- ✓ Si décision par les élus de la mise en œuvre de la Redevance Incitative
 - ↳ 2025 à 2026 : Préparation du service pour la mise en œuvre
 - ↳ 2027 : Période à blanc (financement toujours par la TEOM) mais organisation technique opérationnelle
 - ↳ 2028 : Facturation au réel





MERCI DE VOTRE ATTENTION

